

Les Armes Légères dans le monde

Armes légères et nouveaux types de conflits

Depuis le début des années 90, la nature des conflits s'est modifiée : les guerres inter-étatiques ont laissé place aux conflits intra étatiques, guerres civiles ou encore luttes indépendantistes...L'exemple très significatif de l'Afrique subsaharienne illustre à lui seul la portée de ce constat - Soudan, Ethiopie, Ouganda, Mozambique, Angola, Liberia, Sierra Leone, Rwanda, Burundi, Zaïre et Congo - ont pris la forme de guerres civiles ou d'opérations de guérilla. Ces conflits internes mettent essentiellement en oeuvre des armes légères (armes individuelles, mines, mortiers, etc.). Bon marché, celles-ci existent en grand nombre dans diverses régions du monde, d'autant que leur très longue durée de vie (plusieurs dizaines d'années) permet de les transférer d'un lieu de conflit vers un autre. Des armes ayant servi au Liban se sont ainsi retrouvées en Bosnie puis en Afrique. Mais, surtout, elles peuvent très rapidement occasionner d'importants dégâts. L'actualité internationale, de l'Afghanistan au Darfour en passant par l'Irak, tend plutôt à montrer que ce sont les armes les plus rustiques qui se trouvent au cœur des conflits modernes, et qui tiennent parfois en échec les armées les plus perfectionnées. L'« hyperpuissance » américaine en Iraq connaît d'importantes difficultés face à des insurgés qui lui résistent avec ces mêmes types d'armements. Plus généralement, le coût humain de ces conflits est énorme : 90 % des victimes sont des civils. Dans les onze pays africains cités précédemment, le nombre de morts dans les conflits serait compris entre 3,8 et 6,8 millions, soit de 2,4 % à 4,3 % de leur population totale actuelle (155 millions d'habitants). Selon les estimations de l'ONU il y aurait actuellement sur la planète entre 100 et 500 millions d'armes de guerre individuelles - soit, en moyenne, une pour douze à soixante habitants. Ainsi, le contrôle du commerce et de la prolifération de ces armes légères, prédominantes sur les champs de bataille apparaît comme une priorité pour la communauté internationale.

L'action de la communauté internationale : l'importance des initiatives régionales

Force est désormais de reconnaître que les sorties de guerres et le désarmement vont de pair car la logique armée rend caduque la dynamique de la négociation. La communauté internationale se trouve fort démunie lorsqu'elle déploie des forces de maintien de la paix, la majorité des opérations internationales en Afrique ayant échoué à cause de la prolifération des armes légères. Si la maîtrise des flux d'armements nécessite une répression des trafics dans chaque Etat, la coopération internationale se révèle donc indispensable. En 1997, l'Organisation des Etats américains (OEA) a adopté une convention de prévention, de lutte et d'éradication de la production et de la vente illicite d'armes à feu, de munitions et d'explosifs, visant notamment à renforcer les contrôles frontaliers et la coopération entre Etats. Des efforts ont également été entrepris en Afrique de l'Ouest où huit pays de la zone Sahel-Sahara se sont prononcés, en mars 1997, en faveur d'un « *moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères* » mis en oeuvre par un Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement (PCASED), soutenu par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Ce programme prévoit comme plan d'action, la confiscation et la destruction des stocks illicites, le contrôle des frontières, la formation des forces de sécurité ainsi que des échanges d'informations. De même en Afrique australe, des tentatives sont menées depuis plusieurs années, à l'initiative de l'Afrique du Sud, afin de mieux contrôler les stocks et les trafics d'armes, dans le cadre de la Southern African Development Community (SADC), qui rassemble onze pays. Toutes ces initiatives rentrent dans le cadre d'un « *micro-désarmement* » selon l'expression de M. Boutros Boutros- Ghali, ancien secrétaire général de l'ONU, comportant notamment des programmes *buy-back* (rachat des armements) montrant l'importance des initiatives régionales et sous-régionales.

Les difficultés liées à l'action multilatérale

Les armes légères, comme l'ensemble des armes conventionnelles proviennent de trois sources : les stocks existants dans les pays en voie de développement, ceux des pays industrialisés et la production d'armes nouvelles. Concernant la production ou les stocks des pays industrialisés (dont les inépuisables réserves de la Russie et des pays de l'Est européen), il apparaissait indispensable de conclure un traité multilatéral, dans le cadre Onusien, sur le contrôle et la limitation des transferts d'armes conventionnelles, dont les armes légères. Autrement dit une sorte de traité de non-prolifération des armes conventionnelles, à l'instar de celui en vigueur pour les armes nucléaires. Jusqu'en 2005 celui-ci était quasiment absent de la réglementation internationale, laquelle concerne essentiellement les armes de destruction massive (nucléaire, chimique, biologique, balistique). Il faudra attendre le protocole de l'ONU sur les armes à feu entré en vigueur en juillet 2005 qui instaure un nouvel instrument international visant à réprimer la fabrication et le trafic illicites d'armes légères, c'est-à-dire, entre autres, d'armes de poing, de pistolets mitrailleurs et de roquettes de petit calibre. Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU, a souligné que "le problème des armes légères illicites représente un défi complexe et multiforme pour la paix et la sécurité internationale, le développement socioéconomique, la sécurité humaine, la santé publique et les droits de l'homme, entre autres questions. Il est donc indispensable de tenir compte du caractère intersectoriel de ce problème et d'adopter une approche globale, intégrée et cohérente qui en couvre tous les aspects." Améliorer le contrôle des flux d'armements en vue de les limiter implique d'opérer à la fois sur la demande et sur l'offre. Du côté de la demande, une distinction doit être opérée entre usage illicite et usage illégitime. L'usage est illicite mais légitime quand la détention d'armes est le fait de groupes politiques empêchés d'accéder au pouvoir pacifiquement ou de civils voulant se protéger. Il est ainsi plus facile de s'attaquer à l'usage à la fois illicite et illégitime des armements détenus par les groupes mafieux passibles de peines de droit commun. Cependant, la limite entre usage légitime et usage illégitime est parfois très floue, puisque certains groupes ont des objectifs politiques tout en adoptant des pratiques mafieuses. Face aux difficultés liées à la coopération multilatérale, les législations nationales demeurent essentielles tant pour le contrôle de l'offre que pour celui de la demande dans le monde, puisque les Etats sont les premiers compétents dans le domaine des exportations et des achats d'armements. Enfin, soulignons l'importance de l'action grandissante d'ONG tel que *Human Rights Watch Arms Project* ou encore *Amnesty International*.